

N°	1	6	5
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION  
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME  
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA BRESLE**

<p>OBJET :</p> <p>- Délégation de signature au Président de l'Institution pour des montants inférieurs à 206 000€HT</p>	<p>L'an deux mil huit</p> <p>Le vendredi 24 octobre à 10 h, les membres du conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à Aumale, sous la présidence de M. PECQUERY.</p> <p>Etaient présents ce jour : MM. AUBRY, BIGNON, DECORDE, DUHAMEL, LOIN, MAQUET, PECQUERY, VANSEVENANT.</p> <p>Absents excusés : Mmes GAOUYER, HUREL, MM. ARCILLON, JACOB (pouvoir à M. Vansevenant), JUMEL, MAUGEZ (pouvoir à M. Pecquery), SENEAL.</p>
<p>DATE DE LA CONVOCATION :</p> <p>9 octobre 2008</p>	<p><b><u>- Délégation de signature dans le cadre de marchés à procédure adaptée</u></b></p> <p>M. PECQUERY annonce que le Conseil avait sous la présidence de M. SENEAL, pris un arrêté confiant au Président la responsabilité de signer toutes les commandes d'un montant inférieur à 4 000 € HT. A chaque nouvelle mandature, cette délibération doit être reprise.</p>
<p>NOMBRE DE DELEGUES :</p> <p>En exercice 15</p> <p>Présents 8</p> <p>Votants 10</p>	<p>Ce faisant, et au vu de la petitesse du montant, il demande au Conseil d'administration de l'autoriser à signer toutes commandes (études, travaux) inscrites au budget dans la limite de 206 000€HT (limite des marchés à procédure adaptée - MAPA).</p> <p><i>A l'unanimité de ses membres, le Conseil d'administration accepte la proposition de M. PECQUERY, de déléguer au Président de l'Institution, la responsabilité des dépenses d'un montant inférieur à 206 000 € HT inscrites au budget.</i></p>

**Pour extrait conforme,**

**Le Président de l'Institution,**

**Jacques PECQUERY**